



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 15 juin 2017

PROJET D' ACCORD SUR LES CHARGÉS DE CLIENTÈLE REMPLACANTS

M R M

POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE TOUTES ET TOUS POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC AMPLIFIONS LA MOBILISATION


La Poste vient de transmettre à la fédération la version « définitive » du projet d'accord sur : « la création de la fonction de chargé de clientèle remplaçant et la responsabilisation du management sur l'activité de remplacement en bureau » pour mise à signature le 20 juin. Pour rappel, cette négociation dure depuis le mois de mars 2016, les objectifs premiers et avoués de La Poste étant de « rationaliser ».

1 an de luttes locales, départementales et nationales, nous ont permis de faire bouger les lignes pour les futurs CCR (Chargé de Clientèle Remplaçant) et contribué à gagner : la création et la reconnaissance de la fonction CCR en 3.1, 350 promotions en 2.3 et 150 en 3.1, une augmentation de l'indemnité kilométrique, le lieu habituel de travail au plus proche du domicile et une garantie du maintien des jours non travaillés

Avec cet accord, La Poste oppose les salariés entre eux, en accordant ces mesures à une partie du personnel mais au détriment des EAR/CER. Cet accord entérinerait des reculs sociaux et acterait la suppression des EAR/CER.

Pour la CGT c'est inacceptable ! Pour faire passer ce dégraissage massif et cette externalisation programmée La Poste instaure une indemnité qu'elle aurait tout à fait pu mettre en place sans accord.

La Poste supprimerait un métier indispensable au bon fonctionnement du Réseau ce qui aurait un impact sur la qualité de service et les conditions de travail de tout le personnel.

 Aucune Organisation Syndicale ne peut accepter de signer un tel accord intimement lié à l'élargissement des périmètres des secteurs qui porte des reculs sociaux et dont la question de l'emploi pourtant indispensable est totalement absente dans un contexte de suppression d'emplois, fermetures de Bureaux de Poste, réduction des horaires d'accueil... !
En ce sens, la CGT va interpellier les autres Organisations Syndicales.

FACE À UN TEL CHANTAGE NOUS DEVONS RESTER UNIS ET AMPLIFIER LA MOBILISATION !

Signer cet accord

- ➔ c'est donner son aval à la suppression d'au moins 2200 postes (1900 EAR et 300 CER), et impacter l'ensemble des salariés cadres et non cadres du réseau, la qualité de service, le maintien des bureaux de poste et des horaires d'accueil
- ➔ c'est aussi, accepter une réorganisation sans même savoir quel sera le nombre de CCR. La refonte porte au total sur 5200 postes : les EAR et CER mais aussi les Volants de Remplacement. (A chaque étape des négociations nous avons demandé à la Direction de nous donner le nombre de CCR qu'elle entend substituer à ces postes, mais malgré nos relances nous n'avons toujours aucune réponse. Le seul élément dont nous disposons c'est le nombre très insuffisant de promotions : 150 en III.1 et 350 en II.3. Et encore... le III1 impliquera d'être référent, ce qui est difficile quand on tourne sur toutes les positions.)
- ➔ c'est encore diminuer les moyens de remplacement de 21,6 % à 12 %. Soit 25 jours de remplacement de moins par an et par agent (69 jours d'absence moyenne par an et par agent dont seulement 44 jours seraient remplacés... chiffres fournis par La Poste)
- ➔ c'est mettre sur la paille un très grand nombre de postiers et en mettre en souffrance davantage encore
- ➔ c'est permettre au Réseau de remplacer l'équivalent de 5 % de postiers par des travailleurs précaires

La CGT exige le retrait de ce projet inacceptable et demande l'ouverture de négociations sur la base du maintien des brigades EAR avec extension des droits de ceux ci aux volants de remplacement, l'arrêt du développement de la précarité et de la flexibilité (CDD, Intérim, heures sup) avec la création des emplois stables et qualifiés nécessaires en CDI à temps plein, le passage aux 32 Heures sans baisse de salaire, l'arrêt des fermetures de bureaux de poste, le droit au service public postal pour tous et en tous points du territoire.

Pour la CGT, la mobilisation doit continuer au delà du 20 juin, amplifions les luttes sur tout le territoire pour imposer à La Poste l'ouverture de réelles négociations intégrant la reconnaissance des EAR/CER et des volant de remplacement, l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous, le maintien et le développement des bureaux de Poste.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	